



## MOTION SUR LE LAGON DE MAYOTTE

Le lagon de Mayotte est réputé pour la richesse et la diversité de ses populations marines ainsi que pour sa beauté. En dépit des apparences, l'état de santé du lagon est cependant préoccupant.

- A intervalles irréguliers les récifs coralliens sont sujets à des températures élevées qui occasionnent des phénomènes de blanchissement, voire de mortalité des coraux. On sait que ces épisodes liés au réchauffement climatique et au phénomène El Nino sont susceptibles de se renouveler plus fréquemment.
- Le retard du territoire pour l'équipement en stations d'épuration est responsable de pollutions par les eaux usées ou les lessives en rivière. L'ARS donne chaque année l'état de santé des eaux de baignade d'une quarantaine de plages : la moitié environ de ces plages sont déconseillées à la baignade dont une proportion importante est interdite (très récemment interdiction de baignade à Sakouli).
- La collecte des déchets ménagers sur l'île est très incomplète : une partie seulement est collectée et stockée dans le centre d'enfouissement. Le reste des déchets, charriés par les rivières ou les eaux pluviales aboutit le plus souvent dans le lagon. Au gré des courants et des marées, certains de ces déchets sont redéposés sur les plages de l'île.  
Les Naturalistes collectent chaque semaine les déchets déposés par la marée sur la plage de Saziley. Ces dépôts sont en progression depuis 2024 du fait de l'interruption des collectes pendant les barrages ou les grèves. Ces déchets constitués à près de 80% de matières plastiques se dégradent ensuite en particules de plus en plus fines : micro déchets, voire nano déchets invisibles à l'œil. Chez de nombreux animaux marins il a été constaté la présence plus ou moins importante de micro déchets dans les organismes. Les nano déchets se retrouvent aussi fréquemment dans le corps humain (foie, reins, sang...) Il est donc essentiel, aussi bien pour la faune marine que pour les humains, de réduire l'usage des matières plastiques et d'éviter leur dispersion dans la nature.
- Outre les déchets et les eaux usées le lagon est également le réceptacle des apports de terre dus à l'érosion des sols. Les chantiers de construction en zone urbaine, la déforestation et le décapage des sols par brûlis en fin de saison sèche produisent des quantités importantes de terre qui migrent vers le lagon à la faveur des pluies. Le BRGM a estimé à 22 000 tonnes par an la quantité de terre qui arrive dans le lagon, soit en moyenne 120 kg par mètre linéaire de littoral !
- La croissance régulière des besoins en eau, liée à la croissance démographique et l'élévation du niveau de vie, a amené LEMA à envisager une usine de dessalement sur le site d'Ironi-bé. Personne ne conteste la nécessité de produire davantage d'eau potable, mais le site choisi ne présente pas les meilleures garanties environnementales (impacts sur la mangrove et l'arrière-mangrove, zone terrestre partiellement inondable). Les rejets de saumure, pour l'instant prévus dans le lagon, n'offrent pas de garanties suffisantes pour préserver la faune marine de tout impact. C'est un projet à haut risque environnemental. Les Naturalistes préconisent comme mesures minimales la mise en place d'un suivi scientifique rigoureux sur l'impact des

rejets sur les populations marines et la présentation d'un dossier technique sur le rejet des saumures hors lagon.

- Enfin les actions de braconnage, qu'il s'agisse des tortues, des dugongs, ou des techniques de pêche interdites (fusil-harpon, filets sur récifs...) menacent la survie de ces espèces dont certaines sont déjà classées dans des catégories en risque d'extinction.

L'assemblée générale des Naturalistes réunie ce 14 septembre 2024, considère que toutes ces menaces nécessitent une réponse énergique des autorités pour :

- Réduire les impacts des activités terrestres sur le lagon,
- Poursuivre la lutte contre le braconnage et protéger les espèces marines,
- Veiller à la bonne santé des protections naturelles de l'île, récifs et mangroves.

La restauration écologique du lagon et le renforcement de la protection des écosystèmes terrestres pourraient favoriser à terme la création d'un Parc national ou d'un label UNESCO (patrimoine mondial ou réserve de biosphère).

*Le 14/09/2024*